

Fiche action n°2

Intitulé de l'action	Former les professionnels de santé (médecins généralistes, podologues, etc.) volontaires du Pays Graylois au repérage précoce des lésions cutanées et sensibiliser la population aux risques solaires
Copilotes	ARS – PAYS GRAYLOIS
Axe stratégique du CLS	Réduire les inégalités territoriales en santé
Objectif opérationnel	Favoriser le dépistage précoce des cancers cutanés
Parcours/Projet Prioritaire ARS	PARCOURS CANCER
Enjeu de l'action	<p><u>Contexte</u> Afin de limiter toutes formes de lésions de la peau (kératose actinique, mélanome, etc...) voire de cancer de la peau, il est nécessaire de travailler avec les professionnels de santé et la population pour faire évoluer les comportements et amener la population à adopter la « solaire attitude » pour préserver son capital soleil dès le plus jeune âge. En effet, ces pathologies seraient évitables si la population adoptait des comportements appropriés. L'incidence du mélanome augmente régulièrement depuis 30 ans. Il pourrait devenir une des premières causes de morts par cancer chez les sujets de moins de 45 ans dans les années 2030. La région Franche Comté est pourtant l'une des régions les plus touchées (2^{ème} derrière la Bretagne en termes d'incidence). Il représente aujourd'hui, 6 à 7 morts par jour en France, dans 10 ans 10 à 15 morts par jour. La convention médicale 2012 rappelle l'implication des médecins dans les campagnes de prévention déjà en place (prévention du cancer du col de l'utérus, ...) et dans les programmes à venir. Elle acte le développement de nouveaux programmes afin que les assurés sociaux puissent bénéficier d'actions de prévention tout au long de la vie.</p> <p><u>Enjeux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Remédiation de la grave chute de démographie des dermatologues dans les territoires. - Permettre la montée en compétences des professionnels du 1^{er} recours (grâce à la formation au dépistage) sur l'ensemble du territoire, notamment Graylois.
Descriptif de l'action	<p>Depuis quelques années déjà, les partenaires de cette action ont œuvré pour soutenir les cabinets médicaux dans le développement de consultations spécifiques. Dans le cadre de cette action, nous pouvons aller plus loin dans la démarche en couplant cette action individuelle à une action de promotion de la santé à visée collective, afin de faire évoluer les comportements de la population dès le plus jeune âge.</p> <p>Pour cela, l'action se fixe pour objectifs généraux de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ Contribuer à l'amélioration de la prévention et du dépistage des cancers cutanés avec les professionnels de santé (MG, podologues, etc.) en les informant et sensibilisant sur la problématique des cancers cutanés 2/ Sensibiliser aux risques solaires, les enfants et leurs parents à l'aide d'outils pédagogiques adaptés. <p>Et pour objectifs secondaires de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ Former les professionnels de santé qui souhaitent mettre en place des consultations de dépistage des cancers de la peau 2/ Permettre aux patients de se faire dépister grâce à la mise en place de consultations dédiées au sein des structures qui s'inscrivent dans cette action 3/ Permettre aux patients d'identifier les principaux messages de prévention en organisant le relais des campagnes nationales d'information 4/ Permettre aux enfants et à leurs parents d'être sensibilisés aux risques solaires

	<p>Cette action s'articule autour des 4 phases suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ <u>Formation des professionnels de santé</u> (MG, internes, podologues, etc.) des cabinets volontaires au dépistage des cancers cutanés en chaque début d'année (formation réalisée en partenariat avec l'ASFODER 2/ Soutenir les cabinets volontaires dans <u>l'organisation d'une journée de dépistage</u> des cancers de la peau 3/ Donner de l'envergure à ce dépistage en y associant une <u>animation « prévention des risques solaires »</u> en faveur des enfants et des parents. <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'animateurs dans les salles d'attente ou un espace dédié dans les cabinets participants lors de ces journées banalisées pour l'action : sensibilisation des patients (enfants et parents) aux risques solaires à l'aide d'outils pédagogiques adaptés (« 3, 2, 1, soleil ! », jeu de l'oie, quizz solaire, etc.) et remise d'un « kit solaire » (bob, lunettes de soleil, tee-shirt anti-UV) pour tout enfant ayant participé. • Annonce, en amont, de la date banalisée pour l'action dans chaque cabinet participant : sensibilisation aux risques solaires à l'aide d'outils de communication classiques (« 11 commandements solaires », affiches, flyers, etc.) affichés dans les salles d'attente. 4/ <u>Evaluer l'action</u> de dépistage et de sensibilisation.
Opérateurs	ASEPT FC/B
Partenaires	ASFODER – FéMaSaC – MSA FC
Éléments facilitateurs	<ol style="list-style-type: none"> 1/ Expertise de l'ASEPT <ul style="list-style-type: none"> • Historicité de l'action : depuis 2009. • Montée en charge de cette action : bilan 2016 sur la FC (54 professionnels formés, 423 dépistages réalisés, 648 adultes et 1024 enfants sensibilisés). • Réseau de partenaires. 2/ Un contexte législatif favorable avec une organisation territoriale du système de santé qui légitime l'implication de l'ASEPT sur la région. 3/ Action répondant à des enjeux du Plan Régional de Santé de l'ARS FC dès 2010, puis à partir de 2013, reconnaissance de l'action avec le lancement d'un appel à projet ARS pour des actions de prévention avec les professionnels de santé et la signature d'un CPOM entre l'ARS et l'ASEPT.
Préalables	Appel à candidatures auprès des cabinets et des professionnels volontaires (médecins, podologues, IDE, etc.)
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	<p>Une session de formation par an (à partir de 10 professionnels) : printemps</p> <p>Une journée (ou ½ journée) de dépistages par an : autour de la journée nationale des dépistages des cancers cutanés (de mai à juillet).</p>
Modalités de suivi	Comité de pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sessions de formations organisées • Nombre de professionnels formés • Nombre de cabinets ayant mis en place une journée dédiée au dépistage • Nombre de personnes sensibilisées • Nombre de kits solaires distribués
Budget	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnisation : 200 € par formation • Frais de collation : 200€ par formation • 345 € par médecins pour 15 dépistages (1725 € pour 5 MG) • Animation-sensibilisation aux risques solaires (1750 € pour 5 cabinets) • Coordination de l'action : 350 €/jour (1750 € pour 5 jours) • Kits solaires <p>TOTAL : 6 000 € par an (pour une participation de 5 MG aux dépistages)</p>
Sources de financement	ARS – FIR ASEPT : FNPEISA